

Manuel de la prophylaxie 2015/2016

Sommaire :

- ◆ Editorial
- ◆ Les règles pour la campagne 2015-2016
- ◆ Les subventions pour réaliser les prophylaxies obligatoires
- ◆ Les subventions pour les plans de prévention et de lutte du GDS



Contacts Techniques :

Vétérinaire Conseil et Directeur:

Benjamin DELTOUR

Agent Sanitaire :

Perrine LE FLEM

Conseiller Traite :

Benjamin ROCHE

Contacts Administratifs :

Anne-Marie FUENTES

Jennifer VANQUATEM

GDS26

95 Avenue Georges Brassens

26500 BOURG-LES-VALENCE

tél. 04 75 78 48 30

fax 04 75 78 48 34

e-mail : gds26@reseauugds.com

Le Département accompagne les exploitations agricoles pour améliorer leur compétitivité et renforcer leur viabilité. Cela se traduit par la mise en œuvre d'une politique de prophylaxie animale de prévention de l'apparition ou de propagation des maladies des ruminants et des abeilles en soutien et en complément de la politique de l'État et en collaboration avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme.

Pour cette prochaine campagne, le Département consacrera, en lien avec le laboratoire départemental d'analyses de la Drôme, une enveloppe de 195 000€ à cette politique sous forme de prise en charge forte des coûts d'analyses (100% pour les prophylaxies réglementées et prophylaxie volontaires) et des visites vétérinaires et une partie du coût des médicaments anti-varroa.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année

André GILLES
Vice-Président chargé de l'agriculture et des routes
Département de la DROME



Les règles de la prophylaxie 2015/2016

Rappel :
Période de la prophylaxie bovine : du 1er octobre 2015 au 30 avril 2016



PROPHYLAXIE DES BOVINS

	CHEPTELS ALLAITANTS	CHEPTELS LAITIERS
IBR	Analyses de sang annuelles sur tous les bovins de plus de 24 mois	Analyse semestrielle sur le lait de tank
BRUCELLOSE	Analyses de sang annuelles sur 20% des bovins de plus de 24 mois	Analyses annuelles sur le lait de tank
LEUCOSE	Analyses de sang quinquennales sur 20% des bovins de plus de 24 mois	
AVORTEMENTS	Déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire dès le premier avortement pour recherche sérologique de la brucellose. La visite, les prélèvements et les analyses sont intégralement prises en charge par l'Etat.	
TUBERCULOSE	Surveillance sur la faune sauvage organisée par la DDPP	
INTRODUCTIONS	Analyse IBR quel que soit l'âge de l'animal Si le délai de transport dépasse 6 jours : tuberculination des bovins de plus de 6 semaines et analyse brucellose sur les bovins âgés de plus de 24 mois	

NOUVEAU :
Période de la prophylaxie ovine/caprine : du 1er octobre 2015 au 31 mai 2016

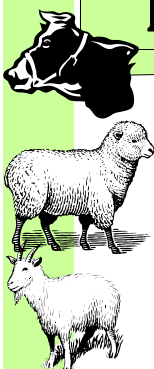
PROPHYLAXIE DES OVINS ET DES CAPRINS



	CHEPTELS LAITIERS OU TRANSHUMANTS COLLECTIFS	CHEPTELS ALLAITANTS OU TRANSHUMANTS INDIVIDUELS
BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE	Tous les ans, analyses de sang sur les mâles et 25% des femelles de plus de 6 mois avec un minimum de 50. Tous les animaux introduits dans l'élevage depuis la précédente prophylaxie doivent être prélevés.	<p style="text-align: center;">Nouveau</p> <p style="text-align: center;">Tous les 5 ans,</p> <p>analyses de sang sur les mâles et 25% des femelles de plus de 6 mois avec un minimum de 50. Tous les animaux introduits dans l'élevage depuis la précédente prophylaxie doivent être prélevés.</p>
INTRODUCTIONS	L'acheteur doit transmettre à la DDPP une copie de l'attestation de provenance remise par le vendeur. Les animaux introduits devront être testés à l'occasion de la campagne de prophylaxie suivante.	
AVORTEMENTS	A partir de 3 avortements sur une période de 7 jours, déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire pour recherche sérologique de la brucellose. La visite, les prélèvements et les analyses sont intégralement prises en charge par l'Etat	



Les subventions pour réaliser les prophylaxies



Attention : ne refusez pas le rendez-vous fixé par le vétérinaire car le prix sera de 44.16 € + 0.42 €/km



- L A
D R Ô M E -

Espèce	* Description	PRIX UNI- TAIRE	PARTICIPA- TION GDS	PARTICIPATION Conseil Départemental	
			PRIX UNI- TAIRE	PRIX UNI- TAIRE	Taux partici- pation C.G
BOC	Visites d'exploitation forfait 2 AMO (bovine-ovine-caprine) :	28,39 €		12,78 €	45%
B	Prise de sang bovine :	2,53 €		1,14 €	45%
	Prise de sang ovine-caprine (dépistage annuel) :				
OC	Les 25 premières prises de sang	1,50 €		0,68 €	45%
OC	Au-delà des 25 première prises de sang	1,40 €		0,63 €	45%
	Prise de sang ovine-caprine (dépistage quinquenal) :				
OC	Les 25 premières prises de sang	1,50 €		0,68 €	45%
OC	Au-delà des 25 première prises de sang	1,40 €		0,63 €	45%
ANALYSES DU LABORATOIRE					
	Brucellose prophylaxie				
B	Test EAT Bovin	2,79 €		2,79 €	100%
O	Test EAT Ovin-caprin quinquennal	1,41 €		1,41 €	100%
C	Test EAT ovin-caprin annuel	1,41 €		1,11 €	79%
BOC	Ring Test brucellose (GALILAIT)	4,30 €	4,30 €		
	Brucellose achats (petits ruminants)				
OC	Achat ovin-caprin (EAT)	1,41 €		1,41 €	100%
	Leucose prophylaxie				
B	Leucose bovin lait (GALILAIT)	3,50 €	3,50 €		
B	Confirmation individuelle	6,51 €		6,51 €	100%
B	Leucose ELISA mélange	8,61 €		8,61 €	100%
	IBR				
B	Achat ELISA individuelle et 2ème contrôle	6,78 €		6,78 €	100%
B	Achat ELISA individuelle confirmation	6,78 €		6,78 €	100%
B	Prophylaxie lait (GALILAIT)	3,50 €	3,50 €		
B	Prophylaxie ELISA mélange	8,34 €		8,34 €	100%
B	Prophylaxie ELISA individuelle	6,78 €		6,78 €	100%
	VARRON				
B	Sang ELISA mélange (dépistage)	8,34 €		8,34 €	100%
B	Sang ELISA individuelle (confirmation)	6,32 €		6,32 €	100%
B	Lait (GALILAIT)	4,55 €	4,55 €		0%
	Rapport d'analyse LDA 26	5,25 €		2,63 €	50%

- L A
D R Ô M E -

Les subventions pour les plans GDS


 - L A
D R O
M E -


Espèce	PRIX UNI- TAIRE	PARTICIPATION GDS	PARTICIPATION Conseil Départemental		
		PRIX UNITAIRE	PRIX UNI- TAIRE	Taux participa- tion CG	
ACTES VETERINAIRES					
BOC	Visites d'exploitation forfait 2 AMO (bovine-ovine-caprine) :	28,39 €		14,20 €	50%
B	Visite plan BVD	28,39 €	14,20 €		
B	Prise de sang bovine :	2,53 €		1,27 €	50%
B	Prise de sang bovine plan BVD	2,53 €	1,27 €		
OC	Prise de sang ovine-caprine :	1,50 €		0,75 €	50%
ANALYSES DU LABORATOIRE					
AIDE A LA CERTIFICATION ET STATUT SANITAIRE					
C	CAEV Sang protocole I-II	6,89 €		3,45 €	50%
C	CAEV Sang protocole IV-V	6,89 €		3,45 €	50%
B	IBR Elisa sang individuelle	6,78 €		3,39 €	50%
B	IBR Elisa sang mélange	8,34 €		4,17 €	50%
OC	Statut sanitaire ovin-caprin (vendeur) FQ Chlam Paratub CAEV ou Visna	26,99 €		13,50 €	50%
PLANS DE PREVENTION ET DE LUTTE					
BOC	Plan ACERSA PCR Fièvre Q-Chlamydirose (y compris frais d'envoi 18€)	71,34 €		71,34 €	100%
BOC	Plan ACERSA ELISA Fièvre Q-Chlamydirose	13,78 €		13,78 €	100%
B	Pack intro (3) hors IBR <6 mois (BVD PCR)	34,68 €		34,68 €	100%
B	Pack intro (3) hors IBR 6 mois à 24 mois (BVD Ag, besnoitiose)	15,16 €		15,16 €	100%
B	Pack intro (3) hors IBR >24 mois (BVD Ag, besnoitiose, paratuberculose)	21,48 €		21,48 €	100%
OC	Pack intro petits ruminants (5) Fièvre Q Chlam Paratub CAEV ou Visna Maedi	26,99 €		26,99 €	100%
B	Surveillance circulation virale BVD sur lait Ac BVD Elisa antigène/Anticorps (Prévention et plan)	4,11 €	4,11 €		
B	BVD PCR mélange (Prévention et plan)	6,32 €		6,32 €	100%
B	BVD PCR mélange (Prévention et plan)	61,93 €		61,93 €	100%
B	BVD PCR individuel (Prévention et plan)	34,68 €		34,68 €	100%
BOC	Plan Paratuberculose	6,32 €		6,32 €	100%
	Rapport d'analyse LDA 26	5,25 €		2,63 €	50%
ANALYSES DU LABORATOIRE					
B	Plan besnoitiose (plan et prévention)	8,84 €		8,84 €	100%
B	Besnoitiose confirmation western blot	20,06 €	20,06 €		
O	Plan B. Ovis	9,09 €		9,09 €	100%
BOC	Coprologie (pas de frais de dossier facturé)	9,30 €		9,30 €	100%
A	Plan départemental de lutte contre la varroase			2,00 €	